



Bilan d'activités 2022

landes.chambre-agriculture.fr





Cazaubon Marie Hélène

Présidente de la Chambre
d'agriculture des Landes

Relever de nouveaux défis

L'année 2022 n'aura épargné que peu d'exploitations, de multiples aléas ayant perturbé le cycle de nos productions : gel, grêle, sanitaire, sécheresse, restrictions d'eau, augmentation des coûts de production, guerre en Ukraine déstabilisant les marchés des matières premières...

Face à toutes ces difficultés, les élus et les agents de la Chambre d'agriculture des Landes se sont **mobilisés pour accompagner tous les agriculteurs** mettant en place des tournées terrain avec les représentants de l'état et du conseil départemental, réunions d'informations, formations, newsletters et tout autre moyen de communication pour s'adapter au mieux à ces situations.

Nous avons sollicité tous les accompagnements financiers possibles, de l'état à la région et au département pour ramener de la trésorerie sur les exploitations et essayer de compenser en partie les pertes subies : des prises en charge de cotisations sociales, des aides pour les éleveurs bovins, des aides d'urgence pour les viticulteurs, le dégrèvement de TATFNB...

Les températures particulièrement élevées ont eu **de nombreux impacts sur la qualité et la disponibilité des fourrages pour l'alimentation des bovins**. Dès le mois de juillet la Chambre d'agriculture a lancé une enquête et s'est rapprochée du Conseil Départemental pour travailler et obtenir des modalités d'accompagnement exceptionnelles. Malheureusement les nouvelles conditions d'accès imposées pour rentrer dans le régime des calamités agricoles font que notre département est inéligible. Nous persévérons et avons demandé que notre dossier soit réétudié.

Nous avons contribué à bâtir le plan Adour pour les élevages avicoles en mettant autour de la table, quatre Chambres d'agriculture, toutes les OP, les interprofessions, les associations d'indépendants de façon à organiser une dé-densification des élevages dans les 68 communes les plus peuplées, dans le but d'éviter la diffusion à grande échelle si le virus venait à apparaître sur notre territoire.

A date, ce plan a fonctionné, ce dont nous pouvons être fiers aujourd'hui, même si nous devons rester extrêmement vigilants car rien n'est jamais définitivement acquis en matière sanitaire pour mener à bien les remises en place de poussins ou canetons. Les mois qui viennent seront très importants car il nous faut gagner deux batailles : celle de l'indemnisation des producteurs du plan Adour telle que promise par le Ministre de l'agriculture, sans oublier les entreprises d'aval, et celle de la vaccination attendue pour cet automne.

Aujourd'hui, **nous devons travailler collectivement** pour relever de nombreux défis : le renouvellement des générations, l'adaptation au changement climatique, les enjeux de l'eau sous toutes ses formes, nous approprier la nouvelle PAC, poursuivre les collaborations entamées avec les communautés de communes, travailler davantage en lien avec notre environnement économique agricole sans jamais oublier que tout cela doit sécuriser économiquement nos outils de production.

Des exploitations viables attireront des jeunes agriculteurs, c'est un enjeu capital pour l'avenir de nos territoires, de nos filières et pour notre souveraineté alimentaire.

Suivez nous
sur Facebook





PÔLE DÉVELOPPEMENT

Le 16 juin à Vert

GROUPE « ALBRET 30 000 »

Expérimentations de nouvelles stratégies phytosanitaires

Depuis 2 ans, nous animons deux groupes, l'un sur le secteur Pouillon-Peyrehorade et l'autre en Haute Lande qui regroupe 11 exploitations situées sur les cantons de Sabres, Gabarret, Labrit, Solférino et issues du GEDA d'Albret.

L'objectif national des groupes 30 000 est de réduire l'usage des produits phytosanitaires de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate.

Les membres du groupe « Albret 30000 » expérimentent à grande échelle de nouvelles stratégies phytosanitaires.

Une dizaine d'essais

En 2022, nous avons mis en place et suivi avec eux une dizaine d'essais sur : la modulation des doses et des périodes de pulvérisation, l'utilisation en maïs semence de la herse étrille comme retardateur de traitement et l'implantation de pois comme couverture dans la lutte contre les vents de sable, le désherbage sur le rang avec un pulvérisateur classique, le suivi d'une parcelle en maïs doux gérée en « zéro herbicide », la technique de l'herbise-mis et du désherbinage, l'utilisation de biostimulants, d'adjuvants, de nouveaux produits...

Visites bouts de champs

Deux visites bouts de champs ont été organisées en juin pour visualiser et échanger sur ces pratiques. Les résultats de ces expérimentations ont été diffusés en décembre via la plaquette des essais de la Chambre d'agriculture adressée aux adhérents des Geda et mise en ligne sur notre site internet.

Il ressort que réduire les produits phytosanitaires c'est possible, mais il n'existe pas une solution unique. Chacun doit trouver la stratégie adaptée à son exploitation, sachant que les conditions météorologiques restent toujours impactantes sur les résultats.



Le 21 juin au Sen

PAIT (Point Accueil Installation Transmission)

265 candidats à l'installation reçus

65 futurs cédants rencontrés

CEPPP (Centre d'Élaboration des Parcours de Professionnalisation Personnalisés)

75 entretiens PPP réalisés

65 PPP agréés

50 PPP validés

170 Abonnés MesP@rnelles

720 dossiers de télédéclaration PAC

140 simulations PAC 2023-2027 individuelles

41 stages et **312** stagiaires

35 dossiers d'aides aux investissements en PV (Pcae-PVE- France AgriMer)

145 Plans Prévisionnel de Fumure (PPF)

15 conseils stratégiques (méthode Dynamic Strategy®)

300 marges brutes en productions végétales

15 diagnostics de pré-conversion bio

11 diagnostics de post-conversion bio

11 réunions Bio sur le terrain

PÔLE DÉVELOPPEMENT

APPUI AUX VITICULTEURS suite au gel

En 2022, notre vignoble a été touché par trois aléas climatiques successifs : gel en avril, deux épisodes de grêle en mai et juin puis la sécheresse à partir de mi-juin. Bilan : une récolte amputée de 50%

Visites sur le terrain

Nous avons organisé deux tournées avec Madame La Préfète, les représentants de la DDTM, du Conseil Départemental, de la MSA, dans les vignes à la rencontre des viticulteurs les 13 mai et 11 juin afin d'apporter notre soutien à tous les acteurs de la filière et envisager des mesures d'accompagnements possibles.

Pour la mise en place d'aides

Nous avons ensuite œuvré en commun avec les services de l'Etat et du Conseil Départemental pour la mise en place de



dispositifs d'aides d'urgence, le dégrèvement de la TFTNB et la prise en charge des cotisations sociales.

Nous avons régulièrement tenus informés les viticulteurs, via des newsletters, des dispositifs d'aides mis en œuvre et les avons accompagnés dans leurs demandes d'aide de l'Etat et du Conseil Départemental.

153 dossiers ont été déposés pour bénéficier des aides de l'Etat et 71 dossiers pour les aides du Conseil Départemental.

ACCOMPAGNEMENT AGRICULTEURS en situation fragilisée

En 2022, pour une meilleure lisibilité et une harmonisation avec la démarche nationale du réseau des Chambres d'agriculture, le comité de suivi des agriculteurs en difficulté, a changé de nom pour devenir l'association REAGIR40.

Les 3 conseillères spécialisées de l'association sont intervenues auprès de 150 agriculteurs en 2022.

Plusieurs possibilités

Plusieurs types d'accompagnement peuvent être mis en place :

- la procédure d'agriculteur en difficulté basée sur un audit global qui peut déboucher sur des aides financières (du Département, de la MSA ou de l'Etat)
- le RSA dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental qui gère le dispositif
- l'ERAF (Ensemble pour la Relance des Agriculteurs Fragilisés), dispositif créé par la MSA Sud Aquitaine avec un accompagnement commun avec les assistantes sociales MSA

- les procédures judiciaires : conciliation en règlement amiable, redressement ou liquidation judiciaire
- l'Aide à la Réinsertion Professionnelle (aide de l'Etat) Dans tous les cas, l'accompagnement est basé sur l'écoute, le respect et un point global sur la situation est réalisé afin de cerner au mieux toutes les problématiques de l'exploitant.

Si vous avez des difficultés économiques ou financières, vous êtes confrontés à des problèmes sanitaires ou des aléas climatiques, vous avez subi un accident de la vie... ne restez pas seul ! contactez REAGIR 40 au 05 58 85 43 96.

Plus l'accompagnement est sollicité tôt plus le panel de solutions est important.

Réagir
Solidarité & Accompagnement 40

UNE ASSOCIATION
AU PLUS PRÈS DES AGRICULTEURS
EN DIFFICULTÉ ET DES EXPLOITATIONS



PLUSIEURS FACTEURS AMÈNENT DES AGRICULTEURS
À RENCONTRER DES DIFFICULTÉS :

aléas climatiques
(gel, inondations,
sécheresse)



crises
économiques



crises
sanitaires



instabilité des
revenus



problèmes
de santé ou
personnels



INNOVATION

Légumes secs : une opportunité ?

A la demande du Bureau de la Chambre d'agriculture, une étude a été conduite pour évaluer le potentiel de développement des légumes secs dans les Landes.

Le constat : avec une centaine d'ha produits en 2020, les Landes se situent au 54ème rang national. Il ressort que les sols battants présentent un handicap pour ces cultures. La culture **du haricot sec** serait la plus adaptée aux conditions pédo-climatiques landaises en sol profond et léger, donc plutôt en Haute Lande. Pour aller plus loin, la Chambre d'agriculture des Landes est partenaire du programme européen d'innovation (PEI) InterLeg dont les actions 2023 vont porter sur une enquête auprès de l'aval (restauration collective essentiellement) et la mise en place d'une parcelle d'essais de haricots secs chez des agriculteurs volontaires. Selon les résultats, un programme de développement pourrait être mis en place sur les trois prochaines années.



Démonstration FarmDroid

Le 23 septembre, nous avons organisé une démonstration sur une parcelle de carottes du robot autonome FarmDroid. Il assure de façon autonome le semis et le binage. 100% solaire, c'est un modèle unique en Europe.

Cette démonstration conduite en partenariat avec le Grceta-Sfa a suscité l'intérêt d'une trentaine de producteurs et techniciens de la filière carotte en agriculture biologique et conventionnelle de la Haute Lande.

Lin en Agriculture Biologique

Nous avons accompagné, en collaboration avec Bio Nouvelle Aquitaine, un essai mené chez un agriculteur de Pécorade qui dans le cadre de sa recherche de diversification a semé 1 ha de lin en AB, en procédant notamment à des notations à divers stades de la culture. Une visite de la parcelle le 6 juillet a permis de présenter et d'échanger avec d'autres agriculteurs sur l'itinéraire technique. Il en ressort que le désherbage doit être particulièrement bien maîtrisé. Les essais de culture vont se poursuivre en 2023.



À l'Earl Peyroulet à Samadet

Portes ouvertes

Dans le cadre de la démarche nationale des Chambres d'agriculture Innov'action, nous avons organisé 5 portes ouvertes chez des agriculteurs landais qui innovent, portant sur les thèmes suivants :

- ▶ prévention des dégâts liés au vent de sable en Haute Lande et pratique de désherbage le 21 juin chez M. Tucou au Sen
- ▶ méthanisation à la ferme le 11 octobre – Earl Peyroulet à Samadet
- ▶ installations de séchage du maïs au bois le 18 octobre à Larrivière (F. Destailats) et Cazères sur l'Adour (P. Blanc – V. Cazalis)
- ▶ culture du miscanthus le 25 novembre – P. Cazenave en Visio.

Au total, **plus de 200** personnes ont participé à ces journées.



À Larrivière chez F. Destailats



DIAGNOSTICS ET CRÉDITS CARBONE

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a ouvert en 2022 à tous les agriculteurs le financement de diagnostics carbone, via l'Ademe.

Améliorer le bilan carbone

La Chambre d'agriculture s'est positionnée pour la réalisation de 30 diagnostics, principalement en élevages bovins mais aussi en grandes cultures.

Le diagnostic carbone consiste à réaliser un état des lieux du stockage et des émissions de carbone ou équivalent sur une exploitation afin d'établir un plan d'actions pour améliorer le bilan Carbone.

Cet objectif peut être atteint par exemple en productions végétales, avec la mise en place de couverts, de haies... et en élevage avec une meilleure valorisation des pâturages en introduisant des légumineuses. C'est une première étape pour intégrer la démarche nationale Bas Carbone qui permet de vendre des crédits carbone à des entreprises qui cherchent compenser leurs émissions.. En élevage bovins, le dispositif est déjà organisé via le programme France Carbone Agri. 4 conseillers réalisent des diagnostics auprès des éleveurs dans les Landes.

Diagnosics en grandes cultures

En grandes cultures, la démarche est nouvelle. Un outil pour réaliser les diagnostics a été développé par l'APCA et deux conseillers de la Chambre d'agriculture sont formés à son utilisation. De plus, l'association ACCLENA vient d'être créée par la Chambre Régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine comme interface pour vendre les crédits carbone des agriculteurs aux entreprises locales.

PÔLE DÉVELOPPEMENT

NOUVELLES AIDES À L'INSTALLATION nos interventions

A compter de 2023, les programmes d'aides à l'installation sont gérés par la Région dans le cadre du Plan Stratégique Régional de Nouvelle Aquitaine 2023-2027.

Durant l'année 2022, notre équipe d'élus et de salariés a travaillé aux côtés de la Chambre Régionale d'Agriculture pour établir des propositions pour la Région, sur les contours de ces nouvelles aides à l'installation.

Nous avons participé à une quinzaine de réunions de concertation pour faire valoir les spécificités de l'agriculture landaise compte tenu des objectifs de la politique d'installation affichés par la Région à savoir favoriser l'herbe, éviter les dé-conversions Bio, simplifier le dispositif des installations hors cadre familial.

Nous avons réalisé des simulations afin de mesurer et limiter l'impact pour les porteurs de projets. Nos démarches ont permis d'atténuer les différences d'aides pour les projets en granivores et grandes cultures par rapport aux herbivores en remontant le plafond des investissements en matériels éligibles.

Nous participons maintenant à un groupe de travail pour organiser le circuit de gestion des dossiers et la finalisation de la réglementation avec la Région. Notre objectif est de faciliter les démarches administratives en amont et en aval de l'installation pour tous les nouveaux porteurs de projets. Cette nouvelle « DNJA » (Dotation Nouvel et Jeune Agriculteur) sera mise en œuvre au 1^{er} juin 2023.



Le 19 novembre Farm Dating à Mont-de-Marsan

TRANSMISSION

Organisation de « Farm Dating »

Pour promouvoir la transmission-reprise d'exploitations agricoles, nous avons organisé pour la première fois des « farm dating ».

Le principe repose sur une courte rencontre en tête à tête entre exploitants agricoles cédants ou en recherche d'associés et candidats à l'installation. L'objectif est de faire connaissance, d'échanger autour du projet de chacun et de créer des opportunités d'installation et de transmission.

L'un a eu lieu le 24 mars à Saubrigues, avec la participation de 3 exploitants et Etal 40 ainsi que 6 candidats à l'installation. L'autre, le 19 novembre à Mont de Marsan a rassemblé 6 exploitants, Etal 40 et 7 candidats à l'installation.

Des contacts intéressants ont pu ainsi être pris même si encore aucun projet de reprise ne s'est concrétisé. Ce format de mises en relation plait aux participants, tant cédants que repreneurs.

L'opération sera renouvelée en 2023 dans le cadre de projet d'animation de territoires en lien avec des communautés de communes ou d'agglomération.

PAC 2023-2027 : accompagnement à la réforme

Simulations individuelles

Nous avons mis en place une prestation individuelle basée sur une évaluation de la conformité de l'exploitation à la réglementation PAC, une simulation des impacts financiers de la réforme et un accompagnement pour optimiser aides PAC et marges brutes par culture.

Fin 2022, **140** agriculteurs ont bénéficié de cet accompagnement.

L'année 2022 a vu la finalisation et la validation du PSN (Plan Stratégique National) PAC 2023-2027 par la Commission Européenne.

La Chambre d'agriculture s'est attachée à décrypter les éléments de la réforme et à informer les agriculteurs landais afin qu'ils anticipent les exigences demandées dès la campagne 2023.

Informer

Nous avons rédigé et publié des articles dans le bulletin « les 4 saisons » adressé aux adhérents des GEDA et mis à jour la page dédiée sur notre site internet <https://landes.chambre-agriculture.fr/gestion-de-lentreprise/declarations-et-demarches/pac>

Nous avons également informé les éleveurs de Landes Conseil Elevage

réunis le 15 février à Oeyreluy, ainsi que les adhérents des GEDA lors de 5 réunions à Maillères, Meilhan, Port de Lanne, Grenade, Samadet.

A la demande des Silos de l'Adour et de LIDEA, nous avons présenté les enjeux de cette réforme auprès de leurs adhérents respectifs à Misson et à Mimbaste. Soit au total 350 agriculteurs informés via toutes ces réunions.

Nous sommes également intervenus lors de réunions des conseillers, de la Fdcuma640 et de Maisadour/Agralia.

Fin janvier-début février 2023, nous avons co-animé avec la DDTM, 3 réunions d'informations sur cette réforme de la PAC.

FORMATION CERTIPHYTO : une première !

La durée de validité du Certiphyto varie de 5 à 10 ans suivant la date d'obtention du primo-certificat.

Pour renouveler votre Certiphyto, la Chambre d'agriculture propose deux voies classiques à savoir : suivre une formation de 1 jour en présentiel ou réaliser un test de connaissances.

En 2022, nous avons mis en place pour la 1^{ère} fois, **une formation totalement à distance en autoformation**. Première Chambre d'agriculture de Nouvelle Aquitaine à proposer une formation de ce type pour renouveler le Certiphyto, nos tuteurs vous accompagnent pour suivre votre progression tout au long de la formation.

Les agriculteurs y ont vu un intérêt dès sa mise en place.

Les avantages sont nombreux : vous travaillez depuis chez vous, via internet, avec des méthodes modernes et ludiques, et à votre rythme (vous devez réaliser les 7 heures de formation sur une période de 3 mois).

Si vous êtes intéressés, contactez le service formation tel 05 58 85 45 14.

5 avantages

SIMPLICITÉ	FLEXIBILITÉ	DISPONIBILITÉ	INNOVATION	FACILITÉ
Dès mon inscription, je reçois par mail mes codes d'accès	Je travaille à mon rythme depuis chez moi	Mon tuteur est joignable pour répondre à mes questions	Je me forme avec des méthodes modernes et ludiques	En suivant l'intégralité de la formation, j'obtiens le renouvellement de mon Certiphyto

Programme complet des formations proposées par la Chambre d'agriculture sur le site : landes.chambre-agriculture.fr

FORET : Sur le front des incendies

Durant les terribles incendies de cet été, deux conseillers forestiers de la Chambre d'agriculture ainsi que des conseillers du CRPF et de la Chambre d'agriculture de Gironde sont intervenus en renfort des équipes de DFCI de Gironde pour la gestion des feux de Landiras de juillet et d'août.

Concrètement depuis le PC de sécurité de Landiras, ils ont participé au recensement et la gestion des moyens en eau tant au niveau de la lutte que de la garde du feu. Ils ont également contribué à recenser les besoins organisationnels humains des différentes ASA de DFCI concernées.

La DFCI a confié à ces conseillers des Chambres d'agriculture et du CRPF, la coordination et le suivi des chantiers d'ouverture de pare feu : organisation des travaux d'abattage, évacuation ou broyage sur place des arbres,

débroussaillage réalisés par des entrepreneurs de travaux forestiers et la coopérative Alliance Forêt Bois. Sur le terrain, ils ont déterminé les zones d'appui à créer et guidé les entrepreneurs dans leurs travaux.

Pour les feux de Landiras tous ces bois ont été valorisés via la papeterie Smurfit et les 70 kms de linéaire de zones d'appuis totalement nettoyés.

Après le sinistre, fin août et en septembre, les conseillers ont conduit une mission de recensement précis

des zones d'appuis et des travaux réalisés ainsi que de caractérisation des parcelles coupées. Ces relevés de terrain pourront appuyer les évaluations des dédommagements (auxquels l'Etat s'est engagé), liés aux réquisitions préfectorales.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture des Landes était présente au lancement des Etats Généraux du massif des Landes de Gasocgne, comme elle a émis des recommandations à la mission interministérielle sur les incendies de forêts.



Merci à tous les agriculteurs landais, aux Cuma et aux entrepreneurs de travaux agricoles, qui ont apporté leur soutien aux pompiers sur le front des incendies !



Chantier d'ouverture de pare feu

SANTÉ DES FORÊTS : Vigilance !

Deux conseillers forestiers de la Chambre d'agriculture sont correspondants pour le pôle santé des forêts de la DRAAF.

Ils contribuent par leurs observations sur le terrain au bilan régional sylvo-sanitaire annuel. Les peuplements ont été soumis cette année à de nombreux stress climatiques.

Toutefois, on n'observe pas fin 2022 une augmentation significative du dépérissement des arbres car tous les dégâts ne sont pas encore visibles. Il faudra attendre le printemps pour voir comment les arbres vont réagir.

Des phénomènes de rougissement avec mortalité sont apparus en 2022 sur sols superficiels ainsi que

des feuillages brûlés sur feuillus (eucalyptus, peupliers...).

On constate une recrudescence des ravageurs, notamment des scolytes sur les pins affaiblis par les températures extrêmes. La punaise réticulée se développe sur les chênes. Au plan pathologique, les champignons racinaires du pin comme le fomes se développent, et la chenille processionnaire est en forte recrudescence cette année.

D'où un contexte qui appelle à une vigilance sanitaire pour 2023.

PROGRAMME « plantons des haies »

32 dossiers déposés par la Chambre d'agriculture

25 kms de linéaire de haies

26 km d'alignements d'arbres intra-parcellaires

Budget : 323 000 euros



PÔLE TERRITOIRE

Secteur Parleboscq

IRRIGATION

Augmentation des demandes d'études de faisabilité de projets de stockage d'eau

Suite à l'été catastrophique de 2022, le nombre de sollicitations auprès de la Chambre d'agriculture pour des projets individuels de stockage d'eau a fortement progressé depuis le mois de septembre : 25 entre septembre et décembre pour un total de 30 pour toute l'année 2022, soit le double d'une année ordinaire.

x2
du nombre
de sollicitations
auprès de la
Chambre d'agriculture
pour des projets
de stockage d'eau

Cette tendance va se poursuivre en ce début d'année 2023.

Majoritairement, ces projets sont destinés à sécuriser les cultures non irriguées, essentiellement sur les secteurs de Chalosse, Tursan et Armagnac.

Définir le projet de stockage

La Chambre d'agriculture accompagne les exploitants agricoles pour définir un projet de stockage qui soit compatible avec la réglementation en vigueur. L'objectif est de rester en régime de « déclaration » (sans enquête publique, ni étude d'impact).

Cette expertise s'appuie sur la réalisation d'une esquisse de projet (pré-dimensionnement d'ouvrage, emprise au sol, volume de stockage et conditions de remplissage).

Après validation par l'exploitant agricole, le projet est soumis au service Police de l'eau de la DDTM pour confirmer la procédure réglementaire en « déclaration ». Cette étape donne lieu à une visite de terrain concertée entre la DDTM, l'OFB (Office Français de la Biodiversité), la Chambre d'agriculture et l'agriculteur.

A ce stade du projet, il s'agit notamment de vérifier la nature des émissaires de remplissage de l'ouvrage (cours d'eau ou fossé), la présence ou non de zones sensibles (humides, inondables ou autres).

Si le projet est confirmé en déclaration, nous aidons l'exploitant à choisir le bureau d'études qui réalisera le dossier de déclaration sur la base de l'esquisse.

Ce dossier sera ensuite déposé à la DDTM pour instruction afin d'obtenir un récépissé de déclaration (équivalent à un permis de construire).

Dossier de demande d'aides

Ce n'est qu'après cette étape que nous proposons dans le cadre d'une prestation payante de réaliser le dossier de demande d'aides auprès du Conseil Régional et du Feader. Il faut savoir qu'environ 50% des projets ne sont pas éligibles au vu des critères retenus par les financeurs.

Pour 2023, ces critères devraient évoluer et nous avons formulé des propositions via la Chambre Régionale d'Agriculture pour les assouplir afin de permettre à un plus grand nombre de dossiers d'être éligibles.

IRRIGADOUR et autorisations de pompages

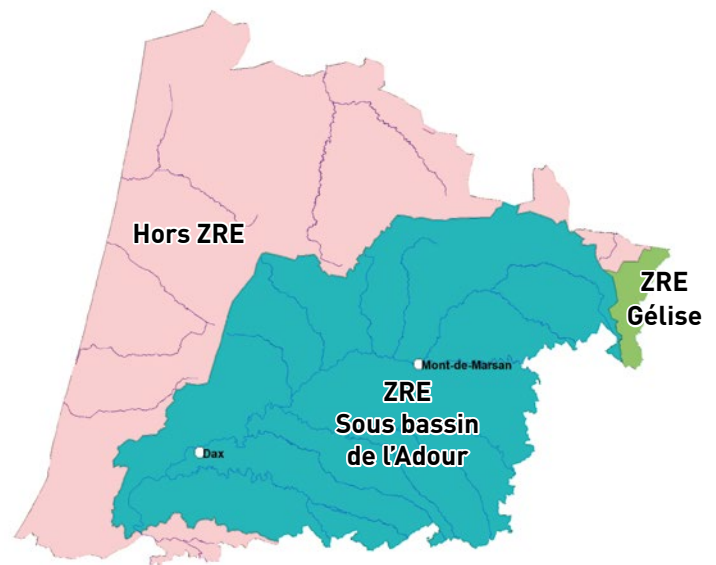
Le contexte : l'Autorisation Unique de Prélèvement AUP d'Irrigadour (c'est-à-dire les autorisations de pompages) a été annulée par la cour d'appel de Bordeaux le 31 mars 2022.

Aussi, Irrigadour a été mis en demeure par Madame la Préfète de déposer un nouveau dossier de demande d'autorisations avant le 31 août 2022.

Cette mise en demeure a été accompagnée de mesures conservatoires qui ont consisté en l'attribution d'autorisations individuelles pour chaque irrigant du Bassin de l'Adour pour la campagne d'irrigation 2022.

Pour autant, Irrigadour avait anticipé en mandatant un bureau d'études dès l'automne 2021 pour élaborer une nouvelle demande d'AUP.

Fin 2022, le dossier - près de 900 pages avec les compléments demandés par les services de l'état (32-40-64 et 65) - était en cours d'instruction. L'avis émis par l'autorité environnementale va conduire à repousser les échéances, à retravailler et compléter certains aspects du dossier, et Mme la préfète des Landes, préfète coordonnatrice du bassin de l'Adour prendra un arrêté pour permettre à la campagne d'irrigation 2023 de se dérouler normalement.



Sur la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) du Bassin de l'Adour, IRRIGADOUR a été désigné Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage d'irrigation par arrêté.

Sur les bassins versant Hors ZRE (Zone de Répartition des Eaux) : Adour aval, Bassins côtiers, Ciron, Gaves, Leyre, l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) est mandataire pour les irrigants pour l'obtention des autorisations de prélèvements d'eau.

PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES LACS D'IRRIGATION : en perspectives

Les sollicitations des opérateurs en projets de centrales photovoltaïques flottantes auprès des présidents d'ASA ont encore été régulières et nombreuses en 2022. Les plans d'eau les plus ciblés sont ceux qui présentent une surface conséquente (plusieurs dizaines d'hectares) et qui sont généralement proches de postes électriques « sources ».

Avec la FDASAH

La FDASAH poursuit son travail dans ce dossier pour accompagner les ASA concernées. Une étude juridique a été réalisée pour déterminer le type de structure appropriée pour porter

l'ensemble des projets d'une façon collective. En parallèle, la FDASAH a intégré un nouveau groupe de travail constitué d'ASA de France, le Groupement des Irrigants 64 et l'ADHA 24.

Le principal travail en 2022 s'est porté sur la rédaction d'un cahier des charges pour lancer une étude juridique mutualisée sur des questions encore en suspens concernant le photovoltaïsme : fiscalité, urbanisme, ...

Dans un domaine où il n'y a aucun retour d'expérience, il est important d'avancer prudemment et collectivement.

574 dossiers de renouvellement d'autorisations de prélèvements d'eau dont **46** dossiers de modifications (source Agil)

68 ASA d'irrigation adhérentes à la Fdasah soit **19 000 ha** irrigués en gestion collective par près de 1000 agriculteurs

URBANISME

Diagnostic agricole - PLUI Landes d'Armagnac

La Communauté de Communes Landes d'Armagnac composée de 27 communes s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal au cours de l'année 2022.

Le territoire dispose d'une activité agricole importante et diversifiée. Aussi, l'ensemble des élus ont souhaité prendre en compte l'agriculture et les enjeux agricoles en amont du projet du PLUI.

Ils ont donc sollicité la Chambre d'agriculture pour réaliser le diagnostic agricole du territoire.

Des entretiens individuels

Suite à une présentation de la méthodologie devant les maires et élus du territoire fin juillet, nous avons tenu de septembre à fin novembre, une permanence dans chacune des mairies afin de rencontrer les exploitants agricoles.

Ces entretiens individuels ont permis de recueillir des informations exhaustives concernant leurs activités, leurs projets et de localiser leurs bâtiments notamment sur une cartographie. Ce diagnostic a pour objectif de placer l'activité agricole au cœur de l'économie du territoire et de trouver une synergie entre activité agricole et développement urbain mais aussi d'adapter le règlement et le zonage du PLUI aux enjeux agricoles. Ce travail fera l'objet d'une restitution auprès des élus courant 2023.

La Chambre d'agriculture a également été sollicitée par la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais pour réaliser au 1^{er} semestre 2023 un diagnostic agricole.



9 avis favorables et **1** avis défavorable

émis par la Chambre d'agriculture sur les PLUI et cartes communales

MVAD : une nouvelle équipe



Claude Lacoste et Patrick Lartigau sont les deux nouveaux conseillers de la Mission de Valorisation Agricole des Déchets (MVAD). Salariés de la Chambre d'agriculture, depuis plusieurs années, ils ont une large expérience professionnelle. Conseiller d'entreprise depuis 1988, Claude a travaillé auprès d'agriculteurs sur plusieurs secteurs du département. Conseiller au pôle élevage depuis 1995, Patrick était en charge de plusieurs dossiers : environnement, certification, bâtiment, dossiers PCAE...

Ils ont toutes les compétences pour continuer le travail de valorisation des déchets par les agriculteurs, sujet d'autant plus sensible avec le coût des engrais.

17 700 Tonnes de MS de déchets épanchés (boues, cendres, composts...) sur

6 800 ha suivis dans le cadre de plans d'épandage chez 185 agriculteurs

ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE : l'exemple Seignosse

Cette commune a mandaté la Chambre d'agriculture pour mobiliser son expertise et ses compétences pour la mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP).

La ZAP est un outil de protection du foncier agricole qui permet de protéger des espaces agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions, de la qualité agronomique ou de la situation géographique. La ZAP a également pour but d'assurer la pérennité des espaces forestiers et naturels afin de préserver la richesse naturelle des territoires et des paysages, tout en permettant une exploitation pérenne et durable des boisements de la zone.

La Chambre d'agriculture réalisera le travail de terrain et les études nécessaires à l'aboutissement de cet outil. Ce travail sera mené en 2023 avec la commune de Seignosse et la collaboration de nombreux partenaires.



Marché des Producteurs de Pays à Morcenx le 17 août 2022



CIRCUITS COURTS

MPP : une affaire de partenariat

L'été 2022 a été marqué par le retour des manifestations et événementiels organisés par les marques Bienvenue à la Ferme et Marché des Producteurs de Pays MPP (randonnée gourmande à Dax, bodega à la fêria de Dax, salons fermiers, marchés des producteurs de pays...)

60 Marchés des Producteurs de Pays ont pu être organisés dans les Landes pour le plus grand plaisir des 26 600 consommateurs. 39 agriculteurs ont proposé leurs assiettes pour promouvoir leur ferme sous un autre angle.

“ — Témoignage :

Vivianne Hammami de l'Office de Tourisme du pays Morcennais nous explique pourquoi ils ont choisi d'être partenaire de la Chambre d'agriculture des Landes pour l'organisation du MPP.

Pourquoi avoir choisi la marque Marché des Producteurs de Pays ?

VH : Pour moi, la marque Marché des Producteurs de Pays est un gage de qualité, elle signe l'évènement en valorisant d'une part ses acteurs et en rassurant les visiteurs sur l'origine des produits.

Que vous apporte la Chambre d'agriculture dans l'organisation d'un tel événement ?

VH : Beaucoup ! S'il est vrai qu'une telle manifestation ne peut avoir lieu sans bon nombre de petites mains

(un grand merci à tous !), la Chambre d'agriculture crée une synergie - indispensable - entre les différents acteurs (organiseurs, exposants, agents...). Elle est la locomotive !

Le collectif nous assure les moyens nécessaires de communication pour porter aussi haut notre Marché des Producteurs de Pays.

Quel est l'impact d'une telle manifestation pour la commune ?

VH : Recevoir plus de 2500 personnes sur un tel évènement ne laisse personne sans souvenirs ! Ils en parlent, en reparlent, reviennent (locaux et touristes).. et veulent déjà connaître la date du prochain ! C'est une belle promotion pour notre ville !

60

MPP dans les Landes

26 600

consommateurs



2 salons fermiers BAF sur la côte landaise

2 concerts à la ferme

98 producteurs adhérents à Bienvenue à la ferme dans les Landes

En France : Les adhérents Bienvenue à la Ferme sont **58%** des femmes, **42%** des hommes, **63%** issus de familles d'agriculteurs, **37%** non issus du milieu agricole, **90 %** des adhérents BAF recommandent la marque à leurs confrères agriculteurs

QUALITÉ LANDES : 20^{ème} anniversaire !

L'association Qualité Landes a fêté ses 20 ans, le 21 juin 2022 au cloître des jacobins à Saint Sever.

L'occasion de réunir autour de la présidente Corinne Lacoste, et du prestigieux parrain de Qualité Landes : Michel Guérard, l'ensemble des présidents des filières ainsi que la Présidente de la Chambre d'agriculture et le Président du Conseil Départemental afin de retracer le parcours de cette collective unique en France qui œuvre pour la promotion et la valorisation de 8 produits landais sous signe officiel d'origine et de qualité. Depuis 20 ans, les actions de notoriété et de mise en avant des produits dans les enseignes GMS et la restauration hors domicile, en passant par l'exposition via les réseaux sociaux ont pu être réalisées grâce au soutien du Conseil Départemental.



Tous les participants ont apporté leur satisfaction et leur encouragement à la pérennité de Qualité Landes.

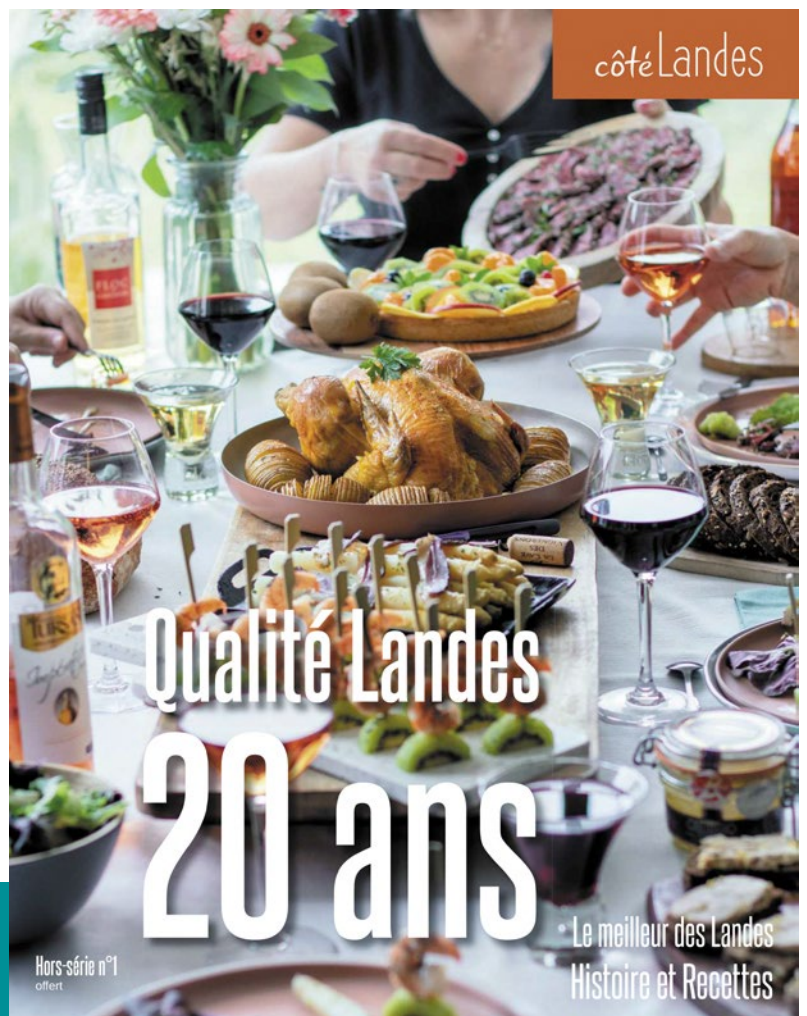
A l'occasion de cet anniversaire, un numéro spécial du magazine Côté Landes, retraçant l'histoire de Qualité Landes au travers de nombreux témoignages a été édité. Tiré à 10 000 exemplaires, il a été diffusé dans toutes les bonnes adresses des Landes : hôtels, restaurants, gîtes de France, offices de tourisme, ... et a connu un vif succès. Il est disponible gratuitement à la Chambre d'agriculture.

7^{ème} plan triennal de communication

Le programme est reconduit dans la continuité en termes de mise en place et de valorisation des produits dans les secteurs de la grande distribution et de la restauration hors foyer, par des actions opérationnelles adaptées.

Concernant les réseaux sociaux, les modes de consommation évoluent et l'équipe Qualité Landes s'est toujours investie pour y répondre sur FaceBook, Instagramn Tik Tok et LinkedIn. Désormais, du champ à la bouche en passant par les entreprises, les productions et les produits, toutes les filières pourront prendre la parole toute l'année. Des images tournées avec un drone par un salarié de l'association formé au pilotage de cet appareil, aux images tournées par un pool d'agriculteurs permettront de valoriser le travail au quotidien des producteurs, éleveurs, viticulteurs et ainsi apporter une valorisation pour l'élaboration des produits sous signe officiel de qualité et d'origine Landes.

De jeunes éleveurs de volailles mais aussi des producteurs d'asperges et de kiwis ont déjà été formés aux outils de prises de vues avec smartphone et ont commencé à s'approprier la stratégie.



200 000 abonnés Facebook

1 600 abonnés LinkedIn

FDGDON :

Classement des espèces nuisibles

La FDGDON (fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles) a contribué à la demande de renouvellement de l'arrêté départemental de classement des nuisibles qui prend fin en juillet 2023.

L'enjeu est important notamment pour les élevages de volailles en plein air. Etabli pour 3 ans, il classe actuellement en ESOD* dans les Landes : le renard, la corneille noire et la fouine ; ce qui permet hors période de chasse de les réguler à tir et les piéger toute l'année. La FDGDON tout comme la fédération de chasse a recueilli des déclarations de dégâts aux élevages et cultures par espèce et montré les moyens et le coût de l'effarouchement mis en place par les agriculteurs. Il ressort que ces dégâts de l'ordre de 100 000 € /an sont en forte augmentation dont 50% causés par le renard.

La commission départementale de la chasse et la faune sauvage à laquelle siège la Chambre d'agriculture et la FDGDON a validé le caractère nuisible de ces 3 espèces. Il faut maintenant que la commission nationale se prononce avant la publication du nouvel arrêté départemental en 2023.

Animation réseau de piégeurs

L'animation du réseau des 100 piégeurs s'est poursuivie en 2022 avec l'organisation de formations pratiques. L'une sur le piégeage du renard en février (avec la technique de mise en place d'un charnier) et l'autre sur le piégeage et la régulation au tir de la corneille noire en décembre.

* ESOD Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts : nouvelle appellation des espèces nuisibles

Missions de service public

La Chambre d'agriculture assure des missions de service public déléguées par l'Etat, conduites par 4,8 ETP.

CFE

Le Centre de Formalités des Entreprises facilite les démarches administratives des exploitants agricoles à titre individuel ou en société lors de la création, de la modification de situation et de la cessation d'activité. Il permet d'effectuer en une seule opération, l'ensemble des déclarations à réaliser auprès de divers organismes et administrations. En 2023, il se transforme en Guichet Unique Electronique et les déclarations sont totalement dématérialisées sur le site : formalites.entreprises.gouv.fr.

1 231 formalités traitées en 2022

348 déclarations de créations d'activité agricole,

498 modifications d'activité agricole,

254 cessations agricoles traitées

131 autres déclarations

175 dossiers d'activité sylvicole (création : 107 - modification : 35 - cessation : 33)

Le CFE tient le registre des fonds agricoles et des EIRL

4 EIRL actives

15 fonds agricoles actifs

Installation

Nous pré-instruisons plusieurs dossiers de demandes d'aides. Il

s'agit d'examiner la complétude et l'éligibilité d'un dossier avant transmission à la DDTM pour instruction finale. Depuis janvier 2023, les dossiers sont transmis au Conseil Régional pour instruction.

33 demandes d'aides DJA (vérification de la conformité, de l'éligibilité et du respect des taux de financements et des plafonds d'aides publiques)

28 paiements de l'aide DJA (recueil des pièces administratives attestant la mise en route du projet au plan foncier, juridique, social, investissement...)

46 fiches de suivi mi-parcours (point après 2 ans d'installation, vérification de la bonne mise en oeuvre du Plan d'Entreprise)

43 dossiers de contrôle du plan d'entreprise (vérification du respect des engagements au bout de 4 ans d'installation)

5 dossiers de demandes d'aides du Programme pour l'Accompagnement de l'Installation et de la Transmission AITA (parrainage et aide à l'inscription au répertoire).

Nous assurons aussi la tenue du Répertoire Départ Installation (RDI) avec **23** inscriptions concernant les cédants, **53** inscriptions concernant les jeunes en recherche d'exploitation et **75** mises en relation pour l'année 2022.

34 exploitations présentes au RDI au 31/12/2022

IPG

L'identification assure la traçabilité géographique et historique des animaux (bovins, ovins, caprins...). Le service IPG des Landes, Gironde et Lot et Garonne est regroupé sous l'entité EdE Aquitaine. L'IPG édite pour chaque déclaration de naissance, un passeport qui suivra l'animal toute sa vie. Un document sanitaire est également établi pour les naissances et autres entrées d'animaux.

714 éleveurs de bovins, **649** éleveurs ovins et caprins et **25** ganaderias détenteurs de vaches de combat ont sollicité l'IPG dans les Landes.

13 650 naissances de veaux, **11 000** achats de bovins, **26 460** mouvements de sorties déclarés, **12 840** passeports originaux édités et **13 660** boucles de naissances vendues aux éleveurs bovins et **9 040** boucles pour les ovins-caprins.

14 265 naissances de veaux, **11 630** achats de bovins, **28 120** mouvements de sorties déclarés, **13 440** passeports originaux édités et **16 840** boucles de naissances vendues aux éleveurs.



PÔLE ÉLEVAGE

BOVINS

Une année sous le signe de la sécheresse

Après un printemps propice aux récoltes d'herbe et des épisodes de grêle, la sécheresse s'est installée sur les productions fourragères dès le mois de juin.

Dès la mi-juillet, nous avons lancé une enquête « sécheresse » auprès des éleveurs herbivores via des SMS, newsletters et site internet. Nous avons recueilli une quarantaine de réponses complétées par des retours terrain des conseillers de Landes Conseil Élevage.

Des pertes hétérogènes mais significatives sur l'ensemble du territoire ont été signalées. Pour compenser les manques de fourrages, les éleveurs prévoyaient d'augmenter les surfaces de maïs ensilés de plus de 25% en moyenne, affourageant leurs animaux dès la 1^{er} semaine de juillet et estimaient déjà la perte des prairies fauchées de l'ordre de 20%. Tout cela s'est malheureusement révélé exact et fin août, pour certains, les stocks hivernaux étaient déjà à moitié consommés.

Le précieux soutien du Conseil Départemental

A l'appui de ces données, la Chambre d'agriculture a sollicité le Conseil Départemental pour apporter un soutien aux éleveurs du département en cette période climatique exceptionnelle, dans un contexte inflationniste de surcroît. La demande a porté sur une aide au semis des dérobées, à la réalisation d'ensilage, au semis - sursemis de prairies, à l'achat de fourrage.

Le Conseil Départemental a voté en novembre un budget 700 000 € sous forme de deux enveloppes : l'une pour 2022, l'autre pour 2023. Nous avons immédiatement prévenus les éleveurs landais et en cinq jours, 122 dossiers de demandes d'aides ont été instruits par la Chambre d'agriculture et transmis au Département pour paiement.

Pour l'enveloppe 2023, les dossiers de demande d'aide seront à faire avant juin.

En parallèle des démarches engagées auprès du Conseil Départemental, nous avons sollicité la tenue d'un comité sécheresse le 31 août qui s'est tenu sous la présidence de Madame la Préfète.

Un dispositif « calamités » défavorable

Une action a été conduite pour faire reconnaître en « calamités sécheresse prairies-fourrages » le département des Landes compte tenu des températures et pluviométrie exceptionnelles de 2022. Au vu du chargement départemental des herbivores, il fallait prouver que la perte fourragère moyenne atteignait au moins 35% toutes données confondues. L'estimation de pertes par la DDTM basée sur des données satellites et des calculs de rendements n'était que de l'ordre de 29% en moyenne avec de fortes variabilités selon les secteurs du département. (de l'ordre de 50% chez nos voisins du Gers et des Pyrénées Atlantiques)

Pour obtenir l'ouverture du dossier calamité au niveau national, il était donc nécessaire de réaliser 30 bilans fourragers atteignant en moyenne 41% de pertes. Compte tenu de la méthode d'appréciation basée sur les stocks présents au 31 octobre à comparer par rapport aux besoins hivernaux, cette moyenne de 41% n'a pu être atteinte. Cette méthode défavorable au département a été portée à la connaissance de la Commission Nationale de Gestion des Risques en Agriculture. Le principe même est difficilement acceptable.

Dispositifs MAE herbivores-granivores

La Chambre d'agriculture a travaillé en 2022 pour la mise en place de MAE granivores et herbivores pour les années 2023-2027.

Il s'agit de dispositifs d'aides visant à accompagner les pratiques agro-environnementales des éleveurs.

Contact : pôle élevage 05 58 85 45 25

PALMIPÈDES- VOLAILLES

Mise en place du Plan Adour

A l'issue de la crise IAHP 2021/2022, à l'initiative des Chambres d'agriculture (40/32/64/65) et des interprofessions CIFOG, AIRVOL et en lien avec ASAVI (ex-cluster biosécurité), plusieurs réunions de concertation se sont tenues de février à mai 2022 avec les organisations de production des filières palmipèdes et volailles (IGP et Label Landes), les associations de producteurs indépendants landais et gersois.



Dès le départ, l'objectif de ces rencontres a fait l'objet d'un consensus sur :

- ▲ L'anticipation de la prochaine saison hivernale de façon conjointe entre les filières palmipèdes et volailles de chair
- ▲ La dé-densification de certaines zones afin de limiter au maximum la diffusion du virus en cas de foyer, notamment en réduisant la densité de lots de palmipèdes et volailles présents au 15 décembre sur certaines communes et autour des sites sensibles

La préservation et priorisation des productions de volailles festives et de palmipèdes valorisés en frais sur la période hivernale

- ▲ La proposition d'une feuille de route à l'Etat

Sous l'égide des Chambres d'agriculture, trois réunions plénières ont eu lieu, au cours desquelles les représentants des filières courtes et longues de chaque département ont pu présenter et expliquer leurs propositions.

En conclusion de tous ces échanges, chaque participant (4 Chambres, 3 associations d'indépendants, 2 interprofessions, 15 organisations de producteurs) a été invité à se

positionner clairement sur chacune des propositions afin d'aboutir à une synthèse collective : le Plan Adour. Il a été présenté par les Chambres du bassin de l'Adour aux Régions (Nouvelle Aquitaine, Occitanie) et au Ministère de l'agriculture lors d'une visioconférence le 1^{er} juillet.

Le principe

Ce Plan Adour a été intégré au plan d'actions dévoilé par le Ministère fin juillet avec pour mesure phare un vide sanitaire entre le 15 décembre et le 15 janvier dans les 68 communes les plus densément peuplées en volailles et palmipèdes, en grande majorité dans les Landes, mais également dans les Pyrénées-Atlantiques et le Gers.

Il se traduit par un manque à produire de 500 000 canards et de 600 000 volailles dont les modalités d'indemnisations seront finalisées en mars 2023 et par un renforcement de la biosécurité, au niveau des intervenants en élevage, mais également avec la mise en place de méthodes de surveillance hebdomadaire du statut sanitaire des élevages (chiffonnettes).

Élément majeur de la période hivernale 2022-2023, le Plan Adour a de toute évidence permis au département des Landes d'être épargné par la maladie sur le début de l'hiver.

Face au stress thermique

Durant les périodes de canicules nous avons multiplié les messages d'informations techniques pour limiter l'impact des fortes chaleurs sur les animaux, auprès des éleveurs tant de volailles, palmipèdes, bovins lait et viande. Ces conseils : « quoi faire face au stress hydrique » ont été diffusés directement auprès des éleveurs via des SMS, newsletters ainsi que sur le site internet et notre page Facebook.





PÔLE ÉLEVAGE

Réunion publique Influenza Aviaire le 15 mars 2022 à Hagetmau

Accompagnement IAHP

Représentation professionnelle

Les élus de la Chambre d'agriculture ont participé aux nombreuses réunions du Ministère et aux groupes techniques sur le plan Adour et sur le volet indemnisations.

Nous avons travaillé avec le CIFOG et l'AIRVOL sur les simulations de pertes économiques pour revaloriser et négocier le calcul des aides.

Nous avons aussi apporté un appui auprès de la DDETSPP dans les négociations avec la DRAAF pour le calcul des indemnisations des foyers.

Les liens ont été constants également avec la DDTM et le Conseil Départemental qui a pris en charge les analyses devenues obligatoires lors des mouvements de PAE et de gallus. Nous avons également sollicité un appui pour la prise en charge du plan de surveillance (chiffonnettes) que le département prend aussi en charge.

Une équipe mobilisée

Nous avons été en relation avec les agriculteurs foyers d'influenza et dépeuplés pour expliquer le déroulement des procédures (abattage, nettoyage, désinfection, procédure de transmission de documents de contrôle à la DDETSPP, expertises) et apporter également une écoute et un soutien humain.

Durant toute la crise, grâce une adresse mail dédiée, nous avons répondu aux très nombreuses sollicitations des éleveurs et fait le lien avec l'administration pour le traitement de leurs dossiers.

Nos conseillers spécialisés sont agréés experts sanitaires.

A ce titre, ils ont effectué en binôme avec un agriculteur plus d'une centaine d'expertises

pour déterminer au cas par cas le montant des aides : estimation de la valeur des animaux abattus, prise en compte des travaux de nettoyage, désinfection et des matériaux détruits. Ces montants ont été ensuite validés par la DRAAF.

Communication

Nous avons organisé en collaboration avec les services de l'Etat, une réunion publique à Hagetmau le 15 mars, pour informer les producteurs sur l'évolution de la situation et les mesures mises en place.

Sur notre site internet, les informations étaient accessibles en direct avec des cartes, les arrêtés et les nouvelles mesures mises en ligne quotidiennement mais également des plaquettes d'informations sur les mesures à appliquer.

Cinq newsletters ont également été adressées durant l'année directement aux producteurs de volailles et palmipèdes.



ALMA

Nouveaux services : pack introduction et pack avortement

Depuis janvier 2022 pour prévenir l'introduction des maladies dans les cheptels, l'ALMA (Association de Lutte Contre les Maladies Animales) a mis en place avec le Groupement Technique Vétérinaire et le Laboratoire des Pyrénées et des Landes deux nouveaux services : le pack introduction et le pack avortement.

Le but de ces packs est de rechercher des maladies très impactantes au niveau économique sur les exploitations.

Basés sur le volontariat des éleveurs, ces packs complètent le volet biosécurité conduit depuis 3 ans avec des formations déjà suivies par plus de 100 éleveurs bovins.

Avec ces packs, plusieurs analyses sont réalisées pour détecter diverses maladies. Ces analyses sont prises en charge par l'Alma pour ses adhérents grâce à un soutien du Conseil Départemental et de la FRGDS.

Pour cette première année, 16 % des animaux introduits dans les élevages landais ont été contrôlés via le pack introduction.

Économiquement rentables pour les éleveurs, ces deux packs méritent d'être développés aussi si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter l'ALMA - tel 05 58 85 43 91 ou votre vétérinaire.



CONCOURS DE L'ÉLEVAGE : 60 ans de la Blonde d'Aquitaine



La journée du concours départemental de l'élevage le 3 septembre à Saint Vincent de Tyrosse a été l'occasion de fêter les 60 ans de la Blonde d'Aquitaine au cœur du berceau de la race.

A noter la forte participation de jeunes éleveurs, jeunesse mise à l'avant d'ailleurs à travers l'affiche qui a regroupé des élèves du lycée agricole de Dax-Oereluy. Une façon de se projeter pour les 60 ans à venir !

Une occasion pour mettre en avant tout au long de l'année des jeunes éleveurs grâce aux portraits diffusés sur Facebook. Un énorme succès avec plusieurs milliers de vues.

CONSEIL ÉLEVAGE

Appui pour maîtriser les coûts de production

En élevage bovins viande

Les agents Bovins Croissance ont calculé les marges brutes chez 40 éleveurs. Cela permet de diagnostiquer la situation de leur atelier, d'analyser les marges de progrès nécessaires et mettre en œuvre un plan d'actions. Deux journées de restitution collectives et d'échanges entre éleveurs des Landes et des Pyrénées Atlantiques ont été organisées en décembre avec la participation de 20 éleveurs landais.

En février, la journée technique Bovins Croissance sur la ferme du lycée agricole de Dax-Oeyreluy a permis de faire un focus sur les coûts alimentaires, composante importante des coûts de production en bovins viande. Les participants ont été sensibilisés aux pistes d'adaptation possibles pour réduire ces charges à savoir l'allotement, l'âge au 1^{er} vêlage, le pâturage tournant.



Journée technique Bovins Croissance sur la ferme du LEGTA de Dax-Oeyreluy

En élevage laitier

A l'aide de la méthode développée par l'Institut de l'élevage nous proposons aux éleveurs laitiers de calculer leur prix de revient du litre de lait. Les 8 éleveurs intéressés en 2022 ont pu ainsi comparer leurs charges par rapport à des références dont celles établies par systèmes alimentaires à partir des résultats de fermes laitières du réseau régional Inosys que nous suivons.

Les éleveurs laitiers des Landes et des Pyrénées Atlantiques chez qui nous réalisons ces coûts de production ainsi que la vingtaine d'éleveurs pour lesquels nous calculons les marges brutes ont été invités ensuite à une journée de restitution collective et d'échanges sur les leviers à mettre en place sur les exploitations pour améliorer leur revenu. En juillet, la journée technique « Contrôle laitier » a mis en avant les leviers possibles en période d'inflation et la résilience par l'évolution des systèmes fourragers.

Affaire Danone suite

Des nouvelles rassurantes pour les 11 éleveurs laitiers landais livreurs chez Danone. Pour ceux qui souhaitent poursuivre leur activité, la collecte s'organiserait avec d'autres entreprises. De plus, ils bénéficieraient pour 2023 d'une aide financière pour un accompagnement technique, stratégique de leur choix.

<p>59 dossiers PCAE élevage soit 2.7 millions € d'aides</p>	<p>17 permis de construire pour bâtiments d'élevage</p>	<p>2 ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)</p>	<p>20 DIATEEV diagnostics en élevage bovins</p>	<p>215 adhérents Landes Conseil Elevage</p>
<p>8 newsletters d'infos techniques sur la valorisation de l'herbe et des fourrages adressées aux éleveurs bovins</p>	<p>3 newsletters spécifiques pour les éleveurs laitiers</p>	<p>6 newsletters pour les producteurs avicoles</p>	<p>7 films portraits d'éleveurs avec 37 000 vues</p>	<p>15 éleveurs accompagnés dans le système de vente de crédits carbone</p>

Bilan d'activités 2022

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES

CITÉ GALLIANE - BP 279
40 005 MONT DE MARSAN CÉDEX

Tel : 05 58 85 45 45

ANTENNE HAGETMAU

Pôle activités St Giron
55 avenue du général Gilliot
40 700 HAGETMAU

ANTENNE YZOSSE

Maison du Paysan
1030 Route de Montfort
40 180 YZOSSE



landes.chambre-agriculture.fr

